

2023-1447
2023-09-01

Container

GROUPE	3	FONGICIDE
--------	----------	-----------

Maxtima^{MD}

FONGICIDE

Fongicide à large spectre pour supprimer ou réprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Mefentrifluconazole 400 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 33406

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creekbank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6

MAXTIMA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant potentiel de la peau.
3. **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis dans tout équipement de pulvérisation en cabine fermée.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrar un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1447
2023-09-01

Booklet

GROUPE

3

FONGICIDE

Maxtima^{MD}

FONGICIDE

Fongicide à large spectre pour supprimer ou réprimer les maladies sur les gazons de terrains de golf

Concentré en suspension

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPE ACTIF : Mefentrifluconazole 400 g/L

Contient du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00111 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00037 %, du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0075 %, à titre d'agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU

N° D'HOMOLOGATION 33406

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**EN CAS D'URGENCE DÛ À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT
AU 1 (800) 454-2673**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.
5025 Creebank Road
Édifice A, 2^e étage
Mississauga, Ontario L4W 0B6
1-877-371-2273

MAXTIMA est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Maxtima est un fongicide à large spectre renfermant l'ingrédient actif mefentrifluconazole. Pour une suppression optimale des maladies, appliquer **Maxtima** dans un programme régulier de pulvérisation préventive planifiée en rotation avec des fongicides ne faisant pas partie du Groupe 3.

MODE D'ACTION

Le mefentrifluconazole, l'ingrédient actif de **Maxtima**, inhibe la biosynthèse de la dé-méthylation de stérols (DMI) ce qui perturbe la synthèse des membranes cellulaires et est classé par le Fungicide Resistance Action Committee (FRAC) comme un fongicide du Groupe 3.

PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. Sensibilisant potentiel de la peau.
3. **NE PAS** pénétrer ni permettre l'accès des zones traitées avant que les bouillies de pulvérisation ne soient sèches.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, boire ou fumer.
5. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chausseurs pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis dans tout équipement de pulvérisation en cabine fermée.
6. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
7. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
8. Ne pas contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eaux ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
9. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine (sauf les terrains de golf) telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives y compris les parcs, les cours d'écoles et les terrains de jeux. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Respecter les zones tampons indiquées sous la section MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Le méfentrifluconazole est persistant et peut subsister sur le terrain. Il est recommandé d'éviter l'utilisation de tout produit contenant du méfentrifluconazole dans les sites traités avec cette substance au cours de la saison précédente.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

MODE D'EMPLOI

TOUTES LES UTILISATIONS

Maxtima est un fongicide à large spectre recommandé pour la suppression ou la répression de plusieurs maladies importantes de gazon. Pour des résultats optimums, le **Maxtima** devrait être appliqué en prévention. Sous une forte pression de maladie, utiliser la dose spécifiée la plus élevée et/ou le plus court spécifié délai entre les applications.

Toutes les applications devraient être effectuées conformément aux directives retrouvées dans le tableau des Taux et Intervalles d'application. Advenant que le mode d'emploi et les précautions sur l'étiquette ne sont pas respectées, cela peut résulter en des dommages au gazon et/ou efficacité moindre contre les maladies.

Appliquer **Maxtima** dans 6,25 à 25,0 litres d'eau par 100 mètres carrés (625 à 2500 litres par hectare).

NE PAS faire plus de deux (2) applications consécutives de **Maxtima** avant d'alterner avec un fongicide homologué ne faisant pas partie du Groupe 3 homologué pour le même usage.

Tolérance du gazon

En raison de la variabilité des espèces de graminées à gazon et des techniques de pulvérisation, ni le fabricant ou le détaillant a statué que le **Maxtima** pouvait être utilisé de façon sécuritaire sur toutes les graminées à gazon peu importe les conditions. Ainsi, il est recommandé que l'utilisateur vérifie si le **Maxtima** peut être employé à grande échelle avec sécurité. Traiter à la dose recommandée de **Maxtima** sur une petite superficie lorsque les mêmes conditions prévues lors de l'application sont présentes. Surveiller l'apparition de dommage dans les 14 jours après le traitement.

Tableau des taux d'application et des intervalles

Lorsqu'appliqué selon le mode d'emploi, le **Maxtima** supprimera les maladies indiquées, sauf indication contraire comme répression.

Maladie Supprimée	Dose d'emploi (mL/100 mètres carrés)	Intervalle entre les applications (jours)	Directives supplémentaires
Anthraxose pourriture de la feuille et pourriture des racines et de la base (<i>Colletotrichum graminicola</i>)	6,25 à 12,5	14 à 21	Utiliser une dose plus élevée dans les zones ayant un historique de forte pression de maladie. Utiliser la dose la plus élevée pour les symptômes de pourriture basale.
Plaque brune (<i>Rhizoctonia solani</i>)	25	14	
Brunissure annulaire (<i>Waitea circinata</i> var. <i>circinata</i>)	25	14	Appliquer de façon préventive ou lorsque les symptômes deviennent évidents. Utiliser 800 à 1 500 L de volume de pulvérisation par hectare. Effectuer un court cycle d'irrigation tout de suite après l'application pour déplacer le fongicide jusqu'au chaume. Les symptômes de maladie peuvent prendre de 2 à 3 semaines avant de disparaître suite à l'application. Une application en séquence est recommandée.
Brûlure en plaques (<i>Sclerotinia homeocarpa</i>)	6,25	14 à 21	Utiliser une dose plus élevée dans les zones ayant un historique de forte pression de maladie.
	12,5	21 à 28	
Rond de sorcière (<i>Basidiomycete fungi</i>)	25	28	Appliquer de façon préventive ou lorsque les symptômes deviennent évidents. Utiliser 800 à 1 500 L de volume de pulvérisation par hectare. Effectuer un court cycle d'irrigation tout de suite après l'application pour déplacer le fongicide jusqu'au chaume. Les symptômes de maladie peuvent prendre de 2 à 3 semaines avant de disparaître suite à l'application. Une application en séquence est recommandée.
Moisissure grise des neiges / Brûlure typhulienne (<i>Typhula incarnata</i> , <i>T. ishikariensis</i>)	12,5 à 25	Effectuer une seule application tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige.	Utiliser une dose plus élevée dans les zones ayant un historique de forte pression de maladie.

Maladie Supprimée	Dose d'emploi (mL/100 mètres carrés)	Intervalle entre les applications (jours)	Directives supplémentaires
Répression de fusarium des neiges (<i>Plaque fusarienne</i>) et moisissure rose des neiges (<i>Microdochium nivale</i>)	12,5 à 25	Effectuer une seule application tard à l'automne juste avant qu'il y ait une couverture de neige.	Utiliser une dose plus élevée dans les zones ayant un historique de forte pression de maladie.
Tache estivale (<i>Magnaporthe poae</i>)	25	21 à 28	Débuter les applications au printemps lorsque la température du sol atteint 15 à 18°C à 5 cm de profondeur dans le sol, ou tel que stipulé selon les recommandations locales.
Piétin-échaudage (<i>Gaeumannomyces graminis</i>)	12,5	28	Appliquer de façon préventive ou lorsque les symptômes deviennent évidents. Utiliser 800 à 1 500 L de volume de pulvérisation par hectare. Effectuer un court cycle d'irrigation tout de suite après l'application pour déplacer le fongicide jusqu'au chaume. Les symptômes de maladie peuvent prendre de 2 à 3 semaines avant de disparaître suite à l'application. Une application en séquence est recommandée.

NE PAS appliquer plus de 7,5 L/ha par année pour la suppression ou la répression des maladies indiquées sur l'étiquette.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Une incompatibilité physique, baisse de l'efficacité contre les maladies ou un dommage au gazon peuvent se produire suite au mélange de **Maxtima** avec d'autres produits. Ainsi, avant d'employer n'importe quel type de mélange en réservoir (fongicides, insecticides, engrais liquides, produits de suppression biologiques, adjuvants et additifs) effectuer un test sur une petite superficie du gazon à traiter afin de s'assurer qu'aucune réaction phytotoxique va se produire.

MÉLANGE

1. Nettoyer le réservoir du pulvérisateur en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débiter l'agitation.
3. Ajouter au réservoir la quantité requise de **Maxtima**.
4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association, si nécessaire.
5. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
6. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur conformément aux PRÉCAUTIONS indiquées.

INSTRUCTIONS D'APPLICATION

Ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Application par pulvérisateur agricole : **NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.

Zones tampons de pulvérisation

L'utilisation des méthodes de pulvérisation suivant ou d'équipement **N'EXIGE PAS** une zone de tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuelle ou de pulvérisateur à dos et le traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (comme prairie, forêt, plantation brise-vent, boisé, coupe-vent, zones riveraines et zones arbustives), des habitats d'eau douce sensible (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zone tampon de pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :				Habitats Terrestres
		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		
		Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m	
Pulvérisateur de champ	Gazon	15	2	1	0	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification l'ASAE) précise sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, **Maxtima** contient un fongicide du groupe 3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à **Maxtima** et à d'autres fongicides du groupe 3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le **Maxtima** ou d'autres fongicides du même groupe 3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.

Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice. Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada en présence d'une baisse possible de sensibilité à **Maxtima** chez l'agent pathogène. Lorsque la maladie continue de progresser après

le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 ou le site www.betterturf.ca.

ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans le contenant original hermétiquement fermé.
2. Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé et sans drain de plancher.

ÉLIMINATION

Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des

déversements.

Contenants Réutilisables à Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.